



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 66036

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dysfonctionnements constatés dans l'expédition des feuilles d'imposition. En effet, il semblerait que de très nombreuses erreurs ont eu lieu dans plusieurs départements français. Des contribuables mensualisés ont ainsi reçu des documents ne leur étant pas destinés. Ce dysfonctionnement entraîne une atteinte au secret de vie privée puisque les renseignements figurant dans ces documents sont d'ordre privé. Il souhaite connaître les raisons de cette erreur particulièrement dommageable.

Texte de la réponse

A la suite de l'envoi d'avis d'imposition erronés à des contribuables domiciliés dans certaines communes (ou arrondissements) de cinq départements, une enquête a été confiée à M. François Cailleteau, inspecteur général des finances, afin de déterminer l'origine de ces incidents. Le montant de l'impôt sur le revenu indiqué sur la première page de l'avis était exact. En revanche, les pages intérieures comportaient des informations relatives aux revenus d'un autre contribuable domicilié à une adresse voisine. Il est évidemment regrettable que ces informations ne soient pas restées confidentielles, même si l'essentiel d'entre elles est communicable aux personnes domiciliées dans le même département. Il apparaît que ces erreurs, qui sont intervenues au stade de l'impression des avis, ont pour origine le logiciel de pilotage d'une imprimante. Les équipes des services fiscaux se sont employées à bloquer les envois en cours dès la découverte de l'incident. Le directeur général des impôts a présenté immédiatement ses excuses, par l'intermédiaire des médias dans un premier temps, puis par des lettres adressées aux contribuables qui se sont manifestés. Cette mobilisation collective coordonnée par une cellule opérationnelle mise en place à Bercy et dans les directions concernées a permis de limiter les conséquences de l'incident. L'ensemble des avis d'impôt sur le revenu des départements potentiellement concernés a fait l'objet d'une nouvelle édition pour laquelle ont été suivies les recommandations de M. Cailleteau sur la sécurisation et l'impression du nom du contribuable sur une seule page. Les contribuables mensualisés domiciliés dans ces départements ont donc reçu un nouvel avis d'imposition accompagné d'une lettre d'excuses.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66036

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5296

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7424